

Chirens

Mutuelle Mutualp : deux rencontres les 17 et 28 mars

Par **Le Dauphiné Libéré** - 15 mars 2022 à 20:43 - Temps de lecture : 2 min

Dans une société où la couverture santé prend de plus en plus d'importance, et où les inégalités de prise en charge sont croissantes, il est important dans une commune de proposer des solutions adaptées. Le CCAS de la commune de Chirens, et sa deuxième adjointe Sylviane Colussi en charge des finances, de la petite enfance, enfance et jeunesse et des associations, propose un partenariat entre la commune de Chirens et Mutualp afin de faire bénéficier à ses habitants d'un dispositif social et solidaire créé pour remédier aux défauts de soins. Ce dispositif est destiné plus particulièrement à tous ceux qui ne disposent pas d'une mutuelle obligatoire par leur employeur : notamment les retraités, étudiants, travailleurs non-salariés (professions libérales, artisans, autoentrepreneurs...), demandeurs d'emploi. Mutualp s'adresse également aux personnes qui ont déjà une mutuelle et qui veulent comparer les garanties et les tarifs.

Le choix du CCAS s'est porté sur un dispositif qui n'a pas de but lucratif, ni d'actionnaires à rémunérer où la seule ambition est de garantir au mieux la sécurité de ses adhérents et de leurs familles dans un esprit mutualiste privilégiant la solidarité, l'entraide et la responsabilité de chacun. Le CCAS et la commune n'ont aucun partenariat financier avec la mutuelle Mutualp, ni avec les usagers. Mutualp restant l'interlocuteur unique.

Deux permanences sont planifiées mais sur rendez-vous à la mairie et sont donc organisées ce jeudi 17 mars et le lundi 28 mars.

Plus de renseignements : 06 16 24 92 28 (M. Falconnet) ou la mairie 04 76 35 20 28.

